



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 61744

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur les moyens des organismes paritaires collecteurs agréés (Opcas) pour assurer le financement des formations dans le cadre des emplois avenir. Le Gouvernement a fait de l'emploi un de ses objectifs prioritaires. Pour cela il a mis en oeuvre des moyens importants et tout particulièrement en direction des jeunes peu ou pas diplômés afin de leur donner une première expérience professionnelle qualifiante : les emplois d'avenir. Dans le cadre de ces contrats une formation est obligatoire afin de permettre au jeune majeur d'acquérir une formation qualifiante lui permettant ainsi d'être compétitif sur le marché de l'emploi. Une partie de cette formation, pour les emplois dans le secteur privé, est prise en charge par les Opcas. Or aujourd'hui certains de ces organismes n'auraient pas suffisamment provisionné d'argent afin d'assurer le paiement de toutes les formations programmées pour le deuxième semestre 2014. À titre d'exemple, dans le département des Pyrénées-Orientales, un des principaux pourvoyeurs d'emplois d'avenir se trouve dans le domaine du médico-social, mais aujourd'hui l'Opcas de cette branche professionnelle, l'Unifaf, faute de moyens financiers suffisants, commence à restreindre sa prise en charge de formation. Cette situation si elle venait à perdurer et à s'amplifier mettrait en difficulté la pérennité des emplois d'avenir en raison de l'impossibilité de s'engager lors de la signature du contrat sur une formation professionnelle. Il souhaiterait connaître ses moyens d'intervention sur ce point afin d'assurer la poursuite du combat que mène le Gouvernement sur le front de l'emploi et tout particulièrement en direction des plus jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61744

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6392

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)